Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_238-DE

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_238
SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2024

25 - CESSION DE TERRAINS EN NATURE D'HERBAGE COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Messieurs CARRE Rémy et Bernard, domiciliés [redacted], ont sollicité la commune en vue de la cession de deux parcelles en nature d'herbage situées sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville cadastrées section 173 BX n°113 et n°235, pour lesquelles ils ont actuellement un bail rural en cours, signé le 11 juin 2021.

Le bail a pris effet rétroactivement au 1er juillet 2020 et se terminera le 30 juin 2030 moyennant un loyer de 129 € par an payable en deux termes.

Les parcelles cadastrées section 173 BX n°113 d'une contenance de 12 533 m² et section 173 BX n°235 d'une contenance de 8 030 m² sont situées en zone Na du PLU et il n'y a aucune servitude particulière. Lesdites parcelles jouxtent des parcelles appartenant déjà aux Consorts CARRE.

Selon l'avis n°2024-50129-32956 rendu le 30 avril 2024 par le pôle d'évaluation domaniale de la direction immobilière de l'État, la valeur vénale desdites parcelles a été fixée à quatre-vingt-huit centimes d'euros le mètre carré (0,88 €/ m²) soit DIX HUIT MILLE QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ET QUARANTE-QUATRE CENTIMES (18 095,44 €) pour les 20 563 m². Cette évaluation leur a été transmise par lettre du 22 mai 2024.

Messieurs CARRE Rémy et Bernard ont répondu le 18 juin 2024, et ont accepté sans réserve l'estimation établie par le service des domaines, ainsi que le règlement des frais de notaire.

Dans la mesure où ces parcelles ne présentent pas d'intérêt de conservation par la collectivité, il est proposé au conseil municipal d'accepter la cession au profit de Messieurs CARRE Rémy et Bernard, étant précisé que les frais liés à l'acte notarié seraient intégralement pris en charge par les acquéreurs. La présente vente emporte la résiliation du bail.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver la vente au profit de Monsieur Bernard CARRE et Monsieur Rémy CARRE, ou toute personne morale s'y substituant ; des parcelles cadastrées 173 BX 113 et 173 BX 235 d'une contenance totale de 20 563 m² situées à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville (50120), moyennant la somme de quatre-vingt-huit centimes d'euros le mètre carré (0,88 €/ m²) soit DIX HUIT MILLE QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS ET QUARANTE-QUATRE CENTIMES (18 095,44 €), étant ici rappelé que les frais d'acte notarié seront intégralement à la charge des acquéreurs ;

- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente et ses annexes à recevoir par l'un des notaires de l'étude de Maître François CHEVALIER-WYNDHAM-JONES, exerçant à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville (50120) 88, rue de la Paix, ou tout autre office notarial.

- dire que la recette sera imputée au budget principal.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_238-DE

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **19h11**		Nombre de votants : **54**	
Pour : **54**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 04/10/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 04/10/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_238-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 2 octobre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46
Date de la convocation et de son affichage : 19 septembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le deux octobre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 19 septembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 20h20) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h15) – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine – GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 19h35) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie – LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille (mandataire BOQUAIRE Guy à son départ 19h42) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – MORIN Lucie - PERRIER Didier – PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe (mandataire VASSAL Emmanuel à son départ 20h45) - TARIN Sandrine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
ISOIRD Valérie a donné procuration à BERHAULT Bernard
LEFAIX-VÉRON Odile a donné procuration à HÉBERT Dominique
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédérik
PECORARO Yvonne a donné procuration à VIVIER Nicolas
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 050-200056844-20241004-DEL2024_238-DE

VUE AERIENNE
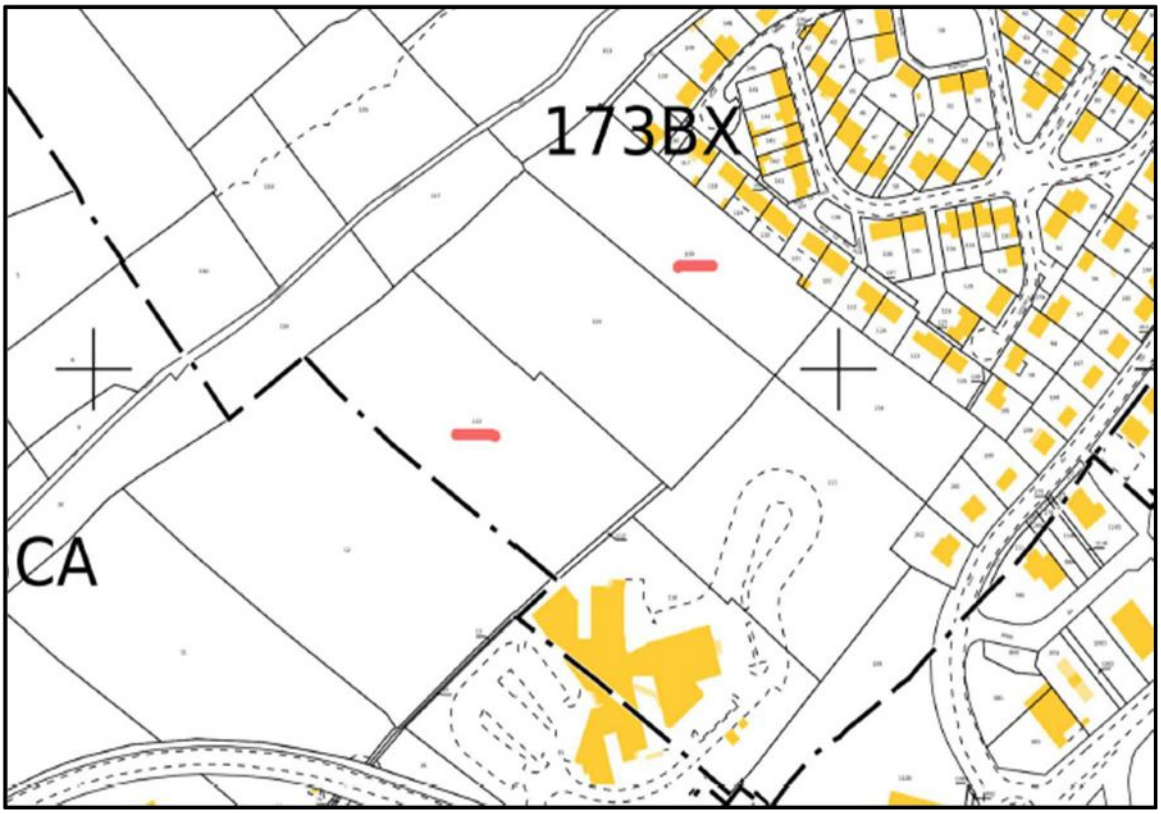
PLAN CADASTRAL